

30 mai 2022



ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

Elaboration du DOO
Atelier « Paysages »





1- PROTÉGER LES GRANDS ÉQUILIBRES PAYSAGERS :

ÉLÉMENTS STRUCTURANTS, PERCEPTIONS VISUELLES

PROJET

CE QUE DIT LE PADD

- Préserver et valoriser les éléments de nature ordinaire :
 - valorisation des haies bocagères et des alignements d'arbres
 - préservation des ceintures péri-villageoises
 - valorisation des îlots de nature
- Protéger les points de vue remarquables et les paysages visuellement exposés
- Maintenir la diversité des paysages
- Accompagner et anticiper les transformations paysagères liées au changement climatique

Paysages bocagers à Trambly



Coteaux viticoles proche de Solutré-Pouilly



Plaine agricole de la Bresse à la sortie de Préty

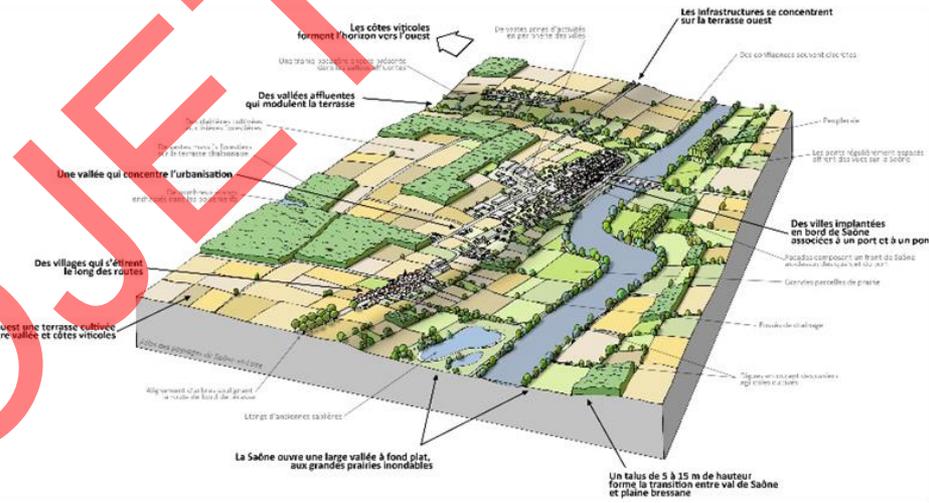




Mettre en valeur dans les aménagements les cours d'eau et vallées structurantes

PROPOSITIONS POUR LE DOO

- Localiser et préserver dans les PLU les ripisylves (en particulier Grosne et Guye, Saône et ses affluents)
- Prévoir des aménagements des traversées de cours d'eau et protéger le patrimoine lié à l'eau dans les villages
- *Recommander des OAP « Trame verte et bleue » pour les traversées de villages ?*





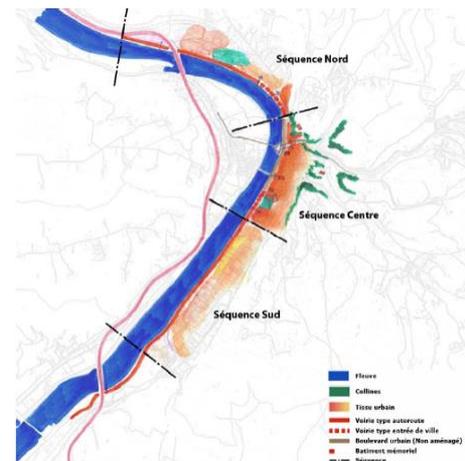
1- Protéger les grands équilibres paysagers



Mettre en valeur dans les aménagements les cours d'eau et vallées structurantes

PROPOSITIONS POUR LE DOO

→ Affiner les analyses dans les PLU et déployer des outils pour accompagner l'aménagement des bords de Saône : traitement des abords, aménagement des cheminements doux (voie bleue) & espaces publics...

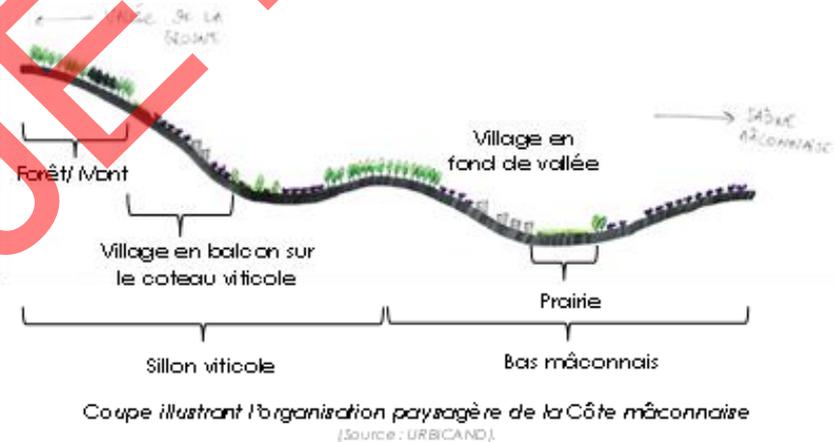


Protéger les grandes composantes du paysage

■ Forêts ● Bocages 🍷 Vignes

PROPOSITIONS POUR LE DOO

- Préserver strictement les massifs forestiers qui structurent les paysages
- Recenser et préserver dans les PLU les éléments structurants majeurs : haies, arbres isolés, murets et éléments de pierre sèche
- Prévoir l'aménagement d'espaces « tampons » entre les espaces urbanisés et les grands espaces forestiers, agricoles ou viticoles
- *Intégrer des recommandations par rapport à la gestion des espaces forestiers ? Agri-viticoles ?*





Protéger les paysages remarquables (grands sites et sites classés ou inscrits)

PROPOSITIONS POUR LE DOO

→ Intégrer dans les PLU des dispositions renforcées dans les villages et hameaux en covisibilité des sites classés et inscrits : qualité urbaine, architecturale, paysagère...

→ Prévoir des dispositions spécifiques pour le périmètre « étendu » du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson : extensions proscrites, protection renforcée du patrimoine (bâti et petit patrimoine), mise en place d'OAP thématiques « Patrimoine » ou « Paysage »...

Vue depuis le mont St-Romain à Blanot



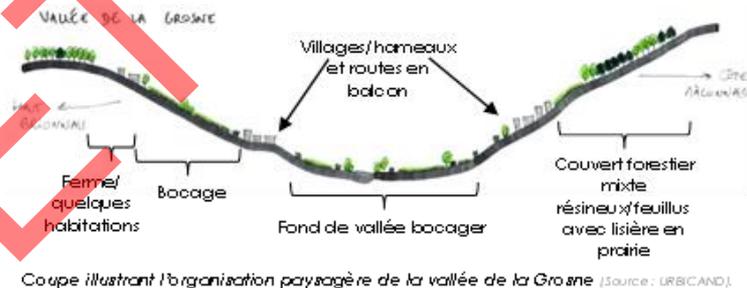
Vue sur la Roche et le village de Vergisson

Préserver les « poches visuelles » paysagères

👁️ Points de vue majeurs ● Enveloppes de covisibilité paysagère

PROPOSITIONS POUR LE DOO

- Compléter l'identification des points de vue et belvédères majeurs, et limiter / qualifier les extensions dans les cônes visuels
- Limiter / qualifier les extensions dans les enveloppes de covisibilité paysagère



Quel encadrement du développement dans ces « enveloppes visuelles » ?

- > choix des sites d'implantation en fonction des covisibilités
- > évitement des opérations dans la pente ou dans les cônes de vue
- > vigilance sur le traitement des extensions quand elles sont nécessaires

Conserver les silhouettes urbaines d'intérêt

PROPOSITIONS POUR LE DOO

- Compléter dans les PLUi l'inventaire des silhouettes d'intérêt
- Eviter les projets au front des silhouettes d'intérêt (extensions proscrites sauf absence de solutions alternatives ?)
- Encadrer la qualité de l'urbanisation en cas de projets au front des silhouettes



- Identifier dans les PLU les besoins d'amélioration des façades les moins qualitatives, et prévoir des actions d'amélioration : greffes urbaines de qualité, mise en place d'espaces tampons...

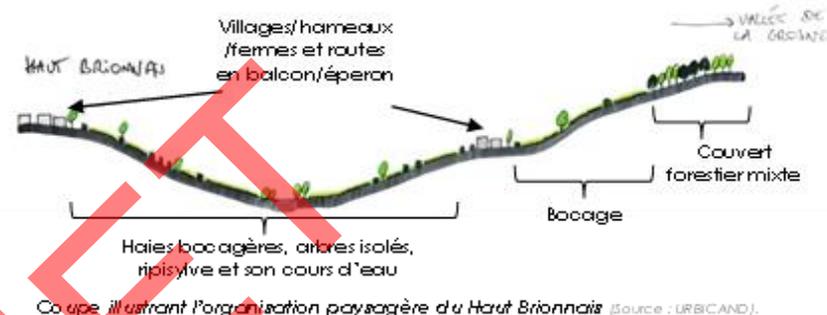


Les grandes lignes du relief

PROPOSITIONS POUR LE DOO

→ Encadrer dans les PLU l'implantation dans la pente, en veillant en particulier aux modalités de développement sur les coteaux, sur les buttes, en pieds de coteaux ou dans les fonds de vallée

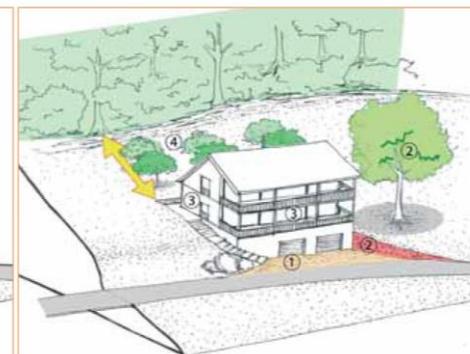
→ Encadrer en particulier les projets dans les villages « en balcon » (vallées du Clunisois, Haut Clunisois, Côteaux viticoles et terrasses de la Saône)



INTÉGRATION USUELLE



INTÉGRATION RECOMMANDÉE



La Vineuse





**2- VALORISER LES AXES DE
DÉCOUVERTE ET LES
ENTRÉES DE VILLES & DE
VILLAGES**

2- Valoriser les axes de découverte et les entrées de villes & de villages

CE QUE DIT LE PADD

- Aménager qualitativement les abords des grands axes routiers, et de l'axe ferré du Val de Saône
- Développer et aménager qualitativement un réseau d'itinéraires doux
- Protéger les entrées et traversées de qualité, en veillant à bien encadrer les nouvelles opérations (extensions ou dents creuses)
- Retraiter progressivement les entrées moins qualitatives
- Limiter l'étalement urbain le long des axes en conservant les coupures d'urbanisation entre les villes, villages et hameaux



Illustration du développement progressif de Mâcon

2- Valoriser les axes de découverte et les entrées de villes & de villages

↔ **Préserver les conditions de découverte depuis les principaux axes routiers**

PROPOSITIONS POUR LE DOO

- Protéger les fenêtres paysagères depuis les axes, et les alignements d'arbres, quand ils existent – aller jusqu'à encadrer le développement du bâti agricole aux abords des axes ?
- *Recommander la mise en place d'OAP « Axes de découverte », pour les grands axes routiers mais également les itinéraires touristiques : route des vins, voie bleue, voies vertes...*



Exemple d'OAP Patrimoniale sur le Chemin de St-Jacques de Compostelle – PLU Arles 2015.

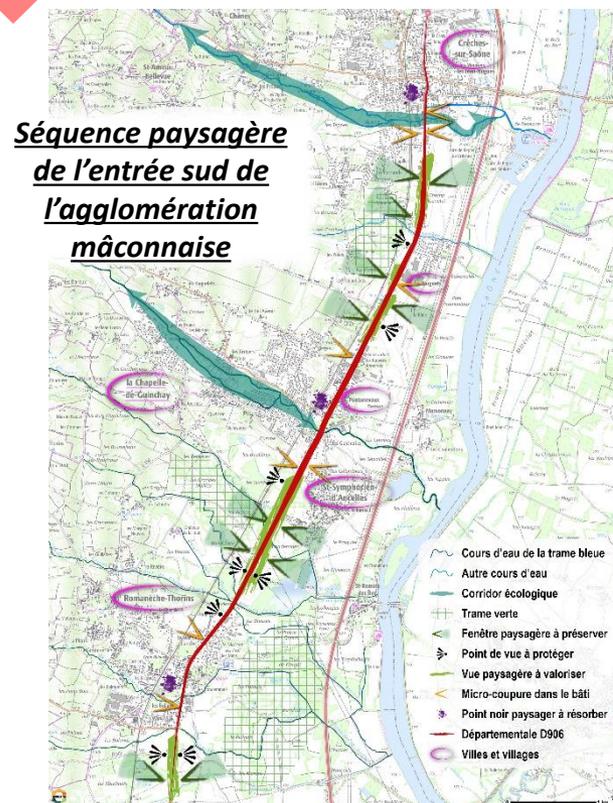
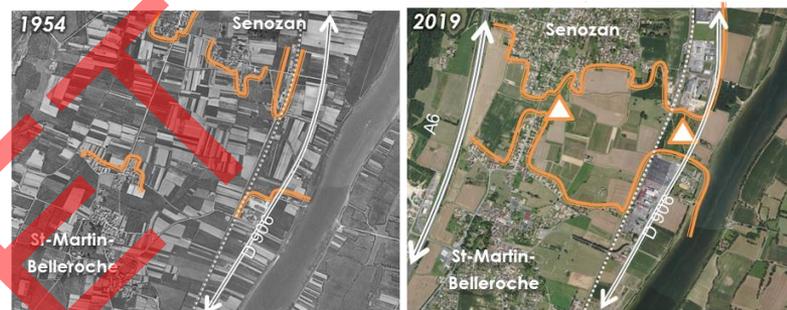


2- Valoriser les axes de découverte et les entrées de villes & de villages

Requalifier les séquences urbaines et paysagères dégradées le long des axes structurants

PROPOSITIONS POUR LE DOO

- Localiser des coupures vertes à préserver de l'urbanisation, pour bien marquer les séparations entre les villages
- Définir des principes de retraitement des espaces urbains dégradés le long des axes : requalification paysagère des ZAE / zones commerciales, limitation de l'aspect routier



Des lisières urbaines à retraiter ? – St Martin-Belleroche

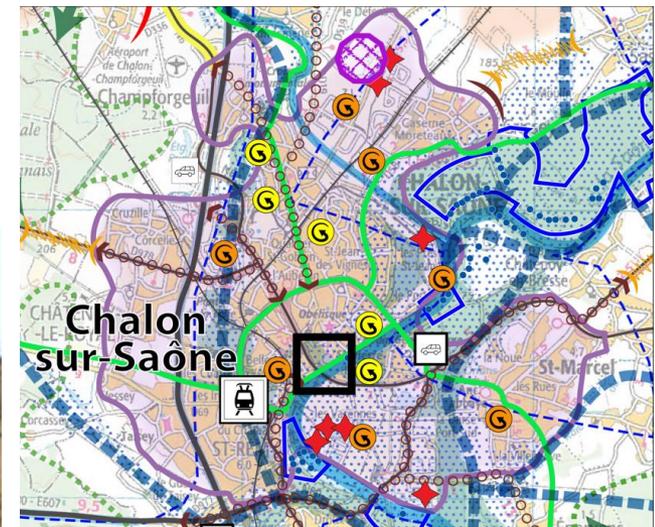
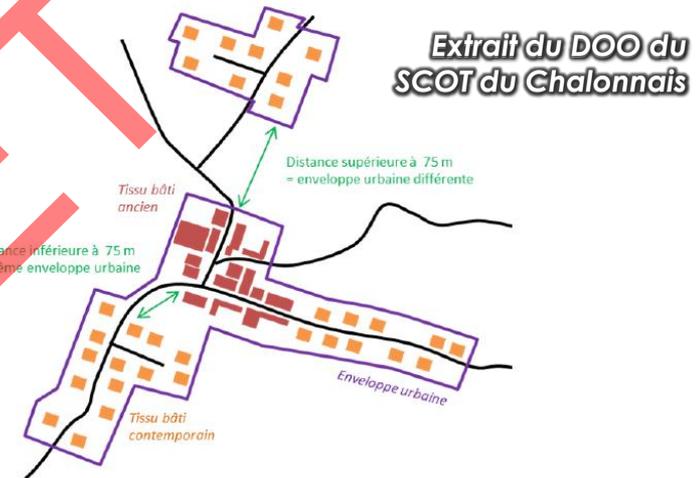


2- Valoriser les axes de découverte et les entrées de villes & de villages

 **Contenir fortement les extensions urbaines (en particulier le développement déconnecté des centralités)**

PROPOSITIONS POUR LE DOO

- Recentrer l'urbanisation / contenir les extensions dans les secteurs sous pression de l'étalement urbain
- Inscrire une définition de l'enveloppe urbaine, pour une traduction homogène dans les PLU(i)
- Fixer une limite d'urbanisation à long terme autour de l'agglomération de Mâcon ?



 **Limites de la polarité urbaine, à tenir à long terme**

Mitage urbain des coteaux agricoles à Cluny

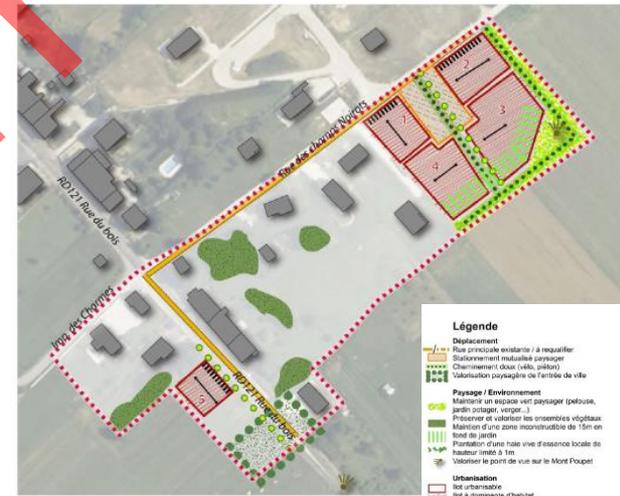
2- Valoriser les axes de découverte et les entrées de villes & de villages

 **Requalifier les entrées et les traversées de villes et de villages dégradées**

PROPOSITIONS POUR LE DOO

- Développer dans les PLUi les réflexions pour la protection et l'aménagement qualitatif des entrées de bourgs
- Prescrire des OAP « renouvellement urbain » pour restructurer les entrées et traversées peu qualitatives, dans les secteurs à enjeux ?

Schéma d'aménagement

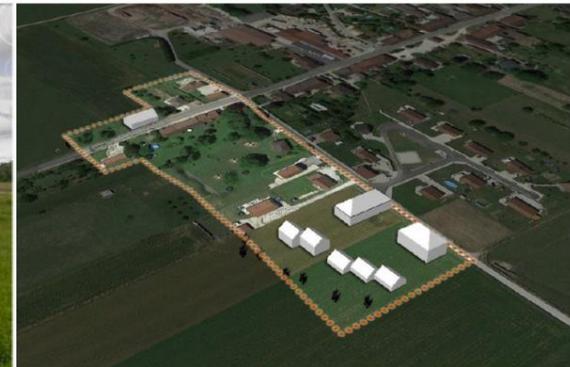


Légende

Déplacement	
	Rue principale existante / à requalifier
	Stationnement industriel paysager
	Cheminement (sous voûte, piétons)
	Valorisation paysagère de l'entrée de ville
Paysage / Environnement	
	Maintien d'un espace vert paysager (pelouse, jardin potager, verges...)
	Préserver et valoriser les arbrasses végétales
	Maintien d'une zone inconstructible de 10m en fond de jardin
	Plantation d'une haie vive, d'essence locale de hauteur limitée à 1m
	Visibilité le long de la rue sur le Mont Poupet
Urbanisation	
	Lot urbanistique
	Lot à dominante d'habitat
	Sens d'implémentation du volume principal de la construction
	Implémentation du bâtiment principal dans une marge de recul de 0.3m de l'espace public



Entrée de ville projetée de Gramans



Exemple : OAP « entrée de ville » mettant en évidence l'insertion paysagère du développement urbain projeté (Cramans – CC du Val d'Amour)

2- Valoriser les axes de découverte et les entrées de villes & de villages

 **Requalifier les entrées et les traversées de villes et de villages dégradées**

Quels critères pour l'aménagement qualitatif des traversées de bourgs ?

-> Perméabilité de l'infrastructure pour limiter l'effet de coupure (rétrécissements, marquages de passages piétons renforcés)

-> Densification des volumes et alignement pour renforcer la perception « urbaine »

-> Traitement des façades commerciales et des RDC commerciaux

-> Sécurisation



Etat initial



Etape 3 : Création de bandes piétons/vélos et enherbement des trottoirs



Exemple d'OAP « traversée de bourg » - Grand Dole



3- MAÎTRISER LA QUALITÉ DES PROJETS URBAINS ET VILLAGEOIS

PROJET

CE QUE DIT LE PADD

- Produire des formes architecturales plus intégrées
- Respecter les tissus urbains historiques lors de la production de nouvelles constructions
- Traiter qualitativement les lisières urbaines
- Diversifier les formes bâties pour les opérations nouvelles (habitat ou espaces économiques), et produire des opérations plus denses en moyenne
- Développer une offre alternative à « l'accès pavillonnaire »



Chardonnay,
10 logements = env. 2,8 lgts/ha



R Placer la rénovation et le renouvellement urbain comme fondement de la qualité

PROPOSITIONS POUR LE DOO

- Identifier des secteurs à enjeux pour la mutation et la densification des tissus bâtis :
 - Zones d'activité peu qualitatives, séquences urbaines dégradées, entrées et traversées de villes dégradées...
 - Espaces densifiables : lotissements anciens, abords des pôles gares
 - Centralités historiques (enjeu de mutation des ilots denses)
- Préciser les attentes pour l'identification des gisements fonciers dans les PLU(i) : dents-creuses, densification de parcelle...



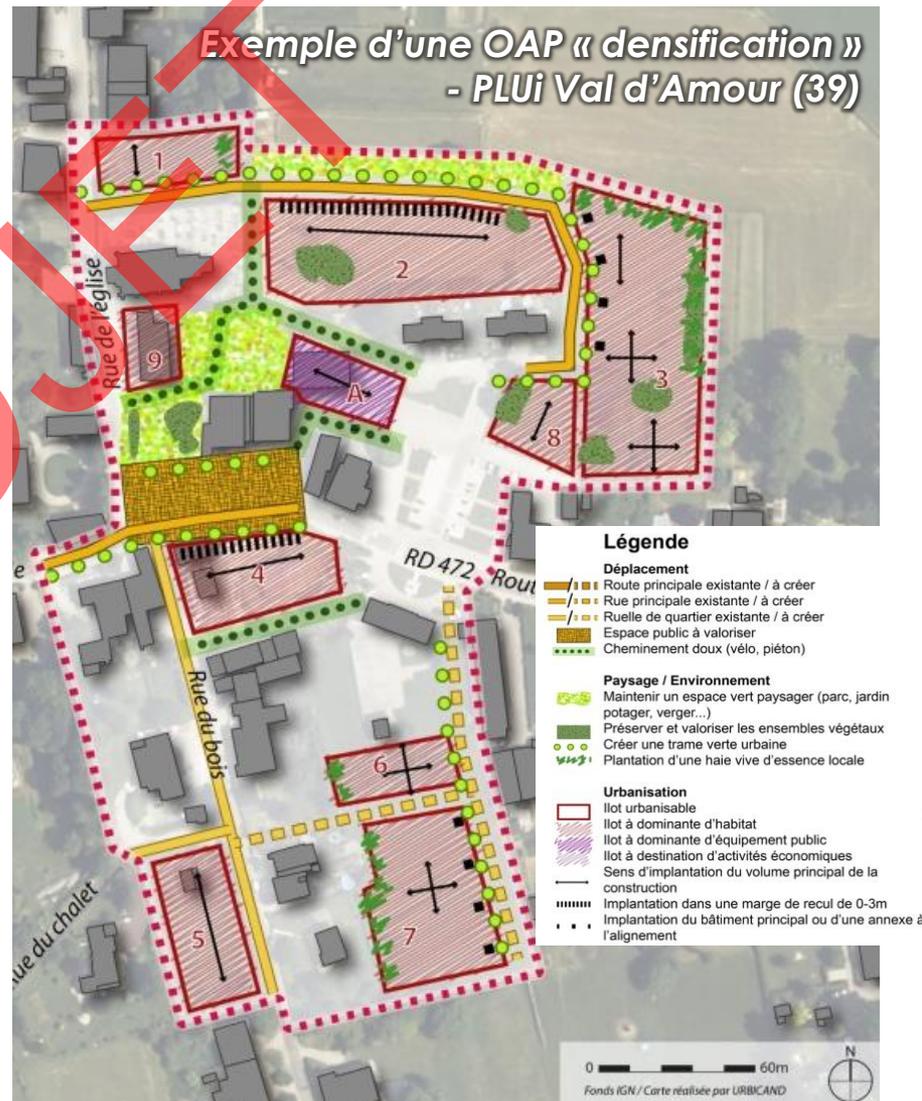
Maîtriser les formes urbaines et la qualité des projets

PROPOSITIONS POUR LE DOO

→ Préciser les exigences pour le contenu des OAP :

implantation des bâtiments, traitement des limites, végétalisation, stationnement, déplacements, prise en compte de la topographie...

→ Recommander des OAP « renouvellement - densification » dans les secteurs stratégiques (friches, espaces à forte concentration de dents creuses...)



★ Permettre une protection renforcée des bourgs et villages patrimoniaux

Exemple d'une
 OAP « patrimoniale »
 - PLU du Grand Dole
 (39)

PROPOSITIONS POUR
 LE DOO

GREDISANS « Village »

Principes d'aménagement

- Préserver le patrimoine bâti et paysager du village
- Densifier le trame bâtie existante
- Poursuivre la reconquête du bâti dégradé (à revoir)
- Poursuivre la valorisation de l'espace public existant
- Opérer une greffe urbaine (village haut - village bas)
- Considérer les fortes contraintes topographiques et les problématiques de ruissellement des eaux pluviales

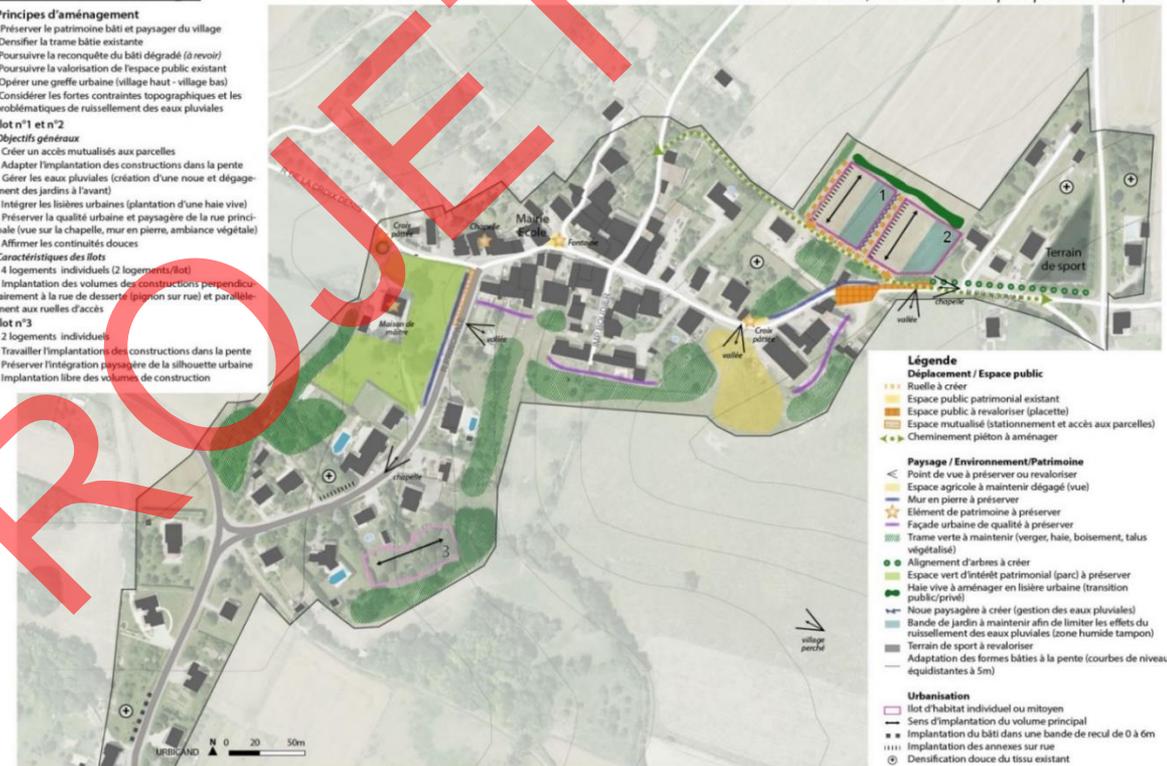
Ilot n°1 et n°2

Objectifs généraux

- Créer un accès mutualisés aux parcelles
- Adapter l'implantation des constructions dans la pente
- Gérer les eaux pluviales (création d'une noue et dégagement des jardins à l'avant)
- Intégrer les lisières urbaines (plantation d'une haie vive)
- Préserver la qualité urbaine et paysagère de la rue principale (vue sur la chapelle, mur en pierre, ambiance végétale)
- Affirmer les continuités douces

Caractéristiques des ilots

- 4 logements individuels (2 logements/ilot)
- Implantation des volumes des constructions perpendiculairement à la rue de desserte (pignon sur rue) et parallèlement aux ruelles d'accès
- Ilot n°3
- 2 logements individuels
- Travailler l'implantation des constructions dans la pente
- Préserver l'intégration paysagère de la silhouette urbaine
- Implantation libre des volumes de construction



→ Demander aux PLU(i) de déployer des outils spécifiques pour préserver les bourgs et villages patrimoniaux : règlements renforcés, OAP « Patrimoine »...

→ Recommander le déploiement des SPR



3- Maîtriser la qualité des projets urbains et villageois

Préserver et mettre en valeur le petit patrimoine bâti des bourgs et des villages



PROPOSITIONS POUR LE DOO

→ Demander une identification dans les PLU(i) des éléments patrimoniaux remarquables non protégés, et déployer des outils de protection de ces éléments et de leurs abords

